

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Inscription s'appliquent à l'ensemble des activités de loisirs proposées par l'ENACR : cours enfants, adolescents, adultes, classe étoile, stages et activités associées.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions ainsi que du règlement intérieur de l'établissement.

### 2. Règlement intérieur

Chaque adhérent ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ENACR.

Celui-ci est consultable sur le site internet de l'école et affiché dans l'espace accueil.

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement des sommes versées.

### 3. Admission et validation pédagogique

L'inscription est soumise à validation de l'équipe pédagogique. L'ENACR se réserve le droit d'orienter un adhérent vers un groupe plus adapté à son âge, son niveau ou ses capacités physiques.

Certaines disciplines peuvent être soumises à un test de niveau, à un entretien ou à une période d'évaluation.

Les modalités spécifiques de sélection ou d'accès sont communiquées chaque année lors de l'ouverture des inscriptions.

### 4. Planning et calendrier

Les jours, horaires, lieux de pratique, périodes de fermeture, vacances, répétitions, spectacles et événements sont communiqués à la rentrée, au début du mois de septembre. Ces informations sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année pour des raisons pédagogiques, techniques, artistiques, administratives ou indépendantes de la volonté de l'ENACR.

Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf indication contraire communiquée par l'établissement.

### 5. Tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement par l'ENACR.

Ils sont consultables sur le site internet de l'école.

Les cotisations comprennent, lorsque cela est applicable, la licence fédérale en vigueur.

Une adhésion annuelle à l'association est obligatoire.

Son montant est communiqué lors de l'inscription.

Cette adhésion reste acquise à l'association et n'est pas remboursable.

### 6. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont réalisées principalement via la plateforme HelloAsso.

Les périodes de réinscription et d'inscription sont communiquées chaque année avant l'ouverture des campagnes d'inscription.

Les personnes dont le dossier est incomplet ou comportant des informations inexactes pourront se voir refuser l'accès aux activités jusqu'à régularisation.

### 7. Santé et aptitude à la pratique

L'adhérent ou son représentant légal certifie que son état de santé est compatible avec la pratique des activités proposées.

Toute information médicale susceptible d'avoir une incidence sur la pratique doit être signalée à l'ENACR.

L'adhérent s'engage à informer l'établissement de toute modification significative de son état de santé en cours d'année.

### 8. Absences, retards et abandon

Les cours commencent à l'heure.

Les adhérents et représentants légaux s'engagent à respecter les horaires communiqués.

Toute absence ou retard doit être signalé dans les meilleurs délais à l'ENACR.

Les absences ou retards répétés et non justifiés pourront entraîner un avertissement ou une exclusion.

Tout abandon en cours d'année doit être signalé par écrit à l'ENACR.

### 9. Séances de rattrapage

Les modalités de récupération des séances éventuellement proposées sont communiquées en début d'année.

L'ENACR n'a aucune obligation d'organiser des séances de rattrapage.

### 10. Spectacles et événements

La participation aux spectacles, représentations, rencontres ou événements organisés par l'ENACR peut être soumise à des répétitions obligatoires.

Les dates et modalités de participation sont communiquées à la rentrée puis précisées au cours de l'année.

L'ENACR se réserve le droit de modifier l'organisation des spectacles en fonction des contraintes artistiques, techniques ou de sécurité.

### 11. Annulation et force majeure

L'ENACR se réserve le droit d'annuler, déplacer ou modifier tout cours, répétition, spectacle ou activité.

Ces modifications ne donnent droit à aucune indemnité.

Les interruptions ou annulations liées à des circonstances

exceptionnelles, à des décisions administratives, à des problèmes techniques, à des conditions météorologiques ou à tout événement indépendant de la volonté de l'ENACR ne pourront donner lieu à aucune indemnisation.

### 12. Assurances

L'ENACR bénéficie d'une assurance responsabilité civile pour ses activités.

Les adhérents bénéficient, lorsque cela est applicable, de la couverture liée à leur licence fédérale.

L'ENACR ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels.

Pour les mineurs, la responsabilité de l'ENACR s'exerce uniquement durant les horaires des activités et dans les espaces placés sous sa responsabilité.

### 13. Déclaration d'accident

Tout accident, incident ou blessure survenue pendant une activité organisée par l'ENACR doit être signalé immédiatement à un membre de l'équipe pédagogique ou administrative.

Afin de permettre les démarches auprès des assurances, toute déclaration devra être effectuée auprès de l'ENACR dans un délai maximal de quarante-huit heures.

L'ENACR pourra demander un certificat médical ainsi que tout document permettant d'établir les circonstances de l'accident.

Aucune déclaration ne pourra être réalisée si l'accident n'a pas été porté à la connaissance de l'établissement dans les délais requis.

### 14. Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative, pédagogique et réglementaire des activités de l'ENACR.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

### 15. Acceptation

L'inscription via la plateforme HelloAsso vaut reconnaissance et acceptation des présentes Conditions Générales d'Inscription.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :